

Catégorie : Ressources humaines**Numéro de la politique : HR-F4****Domaine : Code de conduite****Titre : Les attentes concernant les normes de conduite****Date d'approbation /de révision de la politique régionale : le 2 juillet 2018****Approuvée à L'Arche Ottawa : le 16 août 2018,
Révisée le 1 août 2019, avril 2023, le 31 janvier 2024**

La mission de L'Arche est :

- Faire connaître le don des personnes avec un handicap intellectuel qui se révèle à travers des relations mutuelles, sources de transformation.
- Développer un environnement communautaire qui répond aux rêves et aux besoins changeants de nos membres, en demeurant fidèle aux valeurs essentielles de notre histoire fondatrice.
- S'engager dans les cultures respectives, travaillant ensemble à construire une société plus humaine.

L'Arche Canada affirme que toute personne a le droit de se sentir et d'être en sécurité dans sa communauté, à l'abri de toute forme de mauvais traitement. Tout le personnel et les membres de L'Arche s'engagent à respecter ce principe. L'Arche Canada a une tolérance zéro pour toute forme d'abus de la part d'une personne envers une autre personne.

Tout le personnel et les bénévoles sont tenus de suivre un code de conduite lorsqu'ils se trouvent sur la propriété de L'Arche ou lorsqu'ils représentent L'Arche dans toute activité, traitant chaque personne avec respect et dignité. Tout le personnel et les bénévoles respecteront les personnes avec qui ils vivent et travaillent, obéiront aux lois provinciales et fédérales et respecteront les politiques et procédures établies par la communauté de L'Arche Ottawa.

Tous les membres du personnel, les bénévoles ou toute personne fournissant un accompagnement de quelque nature que ce soit, un coaching ou un mentorat, sont tenus de signer une confirmation d'avoir lu et accepté les termes de cette politique avant ou au moment de leur engagement, et de lire et réviser cette politique chaque année.

Le code de conduite :

La mission de L'Arche exige que notre comportement personnel et professionnel soit de la plus haute qualité.

Les participants à la vie et à la mission de L'Arche doivent s'engager à respecter les normes et principes suivants :

1. Traiter chaque personne avec dignité et respect ;
2. Ne pas discriminer sur la base de la race, du sexe, de la religion, de la couleur, de la nationalité, de l'origine ethnique, de la langue, de l'état civil, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre, de l'âge, des aptitudes, des convictions politiques ou du statut social ;
3. Représenter et promouvoir les valeurs de la mission de L'Arche ;
4. Faciliter une communication ouverte et honnête au sein de L'Arche ;
5. Utiliser les canaux de communication appropriés afin de protéger la confidentialité et l'intégrité de notre environnement de travail et/ou de la vie communautaire ;
6. Signaler tout comportement inacceptable, soit observé ou suspecté.

Comportements inacceptables

Certains comportements sont inacceptables et entraîneront des mesures disciplinaires immédiates pouvant aller jusqu'à la suspension ou la cessation de l'emploi ou du bénévolat. Tout employé ou bénévole qui est témoin ou soupçonne un tel comportement doit en informer par écrit le responsable de la communauté ou le président du conseil d'administration en utilisant le rapport de violation du code de conduite.

Ces comportements comprennent, mais ne sont pas limités à :

- les actes violents, les menaces ou l'utilisation de la force physique contre d'autres personnes ;
- toute forme d'abus, de violence, de harcèlement et de discrimination (tels que définis dans les politiques HR-F5 et SD-A1) ;
- toute forme de coercition dans les relations de pouvoir suivantes : accompagnement, mentorat, leadership, supervision ;
- toute activité sexuelle entre un assistant/employé/bénévole et une personne ayant une déficience intellectuelle ;
- le vol, la fraude ou l'utilisation inappropriée des biens, des fonds, de la propriété ou des dossiers de L'Arche ou de tout membre de L'Arche, y compris la falsification de dossiers/documents ;
- la divulgation non autorisée d'informations confidentielles ou sensibles ;
- la consommation excessive d'alcool pendant l'exercice de responsabilités ;
- la consommation de cannabis pendant les heures de travail dans les foyers et les bureaux de L'Arche ;
- la possession, la distribution, l'utilisation, la vente ou le transfert de drogues récréatives ou de drogues illégales ;
- la possession de matériel ou d'armes dangereuses ou non autorisées sur la propriété de L'Arche ;
- toute action mettant en danger la sécurité et le bien-être des personnes ayant une déficience intellectuelle ;
- l'absentéisme excessif, les retards chroniques ou l'absentéisme sans préavis ;
- toute activité qui aurait un effet négatif sur la réputation de L'Arche.

La confidentialité

Tous les membres du personnel et les bénévoles pourraient avoir accès à des informations personnelles et confidentielles importantes concernant des personnes présentant une déficience intellectuelle. Par conséquent, tous les membres du personnel et les bénévoles respecteront les conversations tenues en toute confiance, à condition qu'il n'y ait pas d'effet défavorable sur une personne présentant une déficience intellectuelle ET ils comprendront la confidentialité concernant les exigences de signalement de la politique "l'abus - Tolérance zéro" (politique SD-A1).

La communication/Les relations harmonieuses

Chacun à L'Arche s'engage à construire une communauté basée sur l'unité et le respect de la différence.

Tous les membres du personnel peuvent contribuer à créer une communauté respectueuse en :

- écoutant et en permettant aux autres de s'exprimer ;
- se montrant solidaires, coopératifs et inclusifs ;
- exprimant les différences d'opinions de manière constructive et professionnelle.

Pour plus d'informations sur le processus de résolution des conflits, veuillez vous référer à la politique de résolution des conflits.



FORMULAIRE DE RAPPORT DE VIOLATION DU CODE DE CONDUITE

Ce formulaire doit être rempli en cas de violation du code de conduite (conformément à la politique HR-F4), de toute forme de violence et de harcèlement sur le lieu de travail (conformément à la politique HR-F5) ou de toute forme d'abus (conformément à la politique SD-A1).

Veillez signer et renvoyer le formulaire dûment rempli au responsable de communauté à l'adresse comm.leader@larcheottawa.org ou au président du conseil d'administration à l'adresse president@larcheottawa.org.

Nom complet : _____ **Téléphone :** _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Veillez cocher le type d'incident :

- ☐ Violence et/ou harcèlement sur le lieu de travail
- ☐ Abus à l'égard d'un membre de cœur
- ☐ Autres violations du code de conduite:

Détails de l'incident :

Date de l'incident: _____ **Heure approximative :** _____

Endroit : _____

Nature de l'incident - Racontez l'histoire, que s'est-il passé ? Commencez par le début. Qu'est-ce qui a conduit à l'incident ? Que faisiez-vous ? Où étiez-vous ? Qui était impliqué ? Utilisez des feuilles supplémentaires si nécessaire.

Si vous ou quelqu'un d'autre avez été blessé-e, veuillez décrire la blessure et la partie du corps concernée : *(joindre les notes du médecin le cas échéant)*

Y a-t-il eu un (des) témoin(s) de l'incident ? Veuillez indiquer leurs noms et leurs coordonnées:

Avez-vous contacté la police à propos de cet incident ?

☐ yes ☐ no

Avez-vous, ou quelqu'un d'autre, consulté un médecin ou un professionnel de la santé à propos de cet incident ?

☐ yes ☐ no

Avez-vous été absent-e du travail ou quelqu'un d'autre l'a-t-il été, à cause de cet incident ?

☐ yes ☐ no

Si oui, veuillez fournir les informations suivantes :

Dates de l'absence du travail :

Nombre total de jours d'absence du travail: _____

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ-E

DATE

REÇU PAR: NOM

DATE

REÇU PAR: SIGNATURE